

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 MARS 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE 30 MARS A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, HERNANDEZ Christophe, LALIGANT Dorothee, LUSIGNY Aurélien, LE ROY Alain, ROGIER Isabelle, MICHAUT Jean Philippe, Marianne RABATÉ-NANNI,

Absents excusés : SIMARD Patricia qui a donné pouvoir à Brigitte GUERET, Michèle HERVÉ-BARRE qui a donné pouvoir à Jean Philippe MICHAUT, Frédéric NOLET qui a donné pouvoir à Dorothee LALIGANT, Michel BOUCHER qui a donné pouvoir à Christophe HERNANDEZ, PROTAT Mélanie qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY, BOULOGNE Catherine qui a donné pouvoir à Isabelle ROGIER

Secrétaire de séance : Marianne RABATE NANNI

LE PROCES-VERBAL DU 22 FEVRIER 2023 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

**1) Approbation du RPQS 2022**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

**2) Acceptation des devis pour les travaux d'isolation de la Mairie**

M. le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réactualiser les devis des entreprises ayant fait des propositions et ceci à la demande du service des Bâtiments de France et notamment au sujet des fenêtres du bâtiment.

C'est pourquoi Mr le Maire propose de synthétiser les devis sur une délibération qui retire et remplace les délibérations prises initialement :

- ✓ 2022-61
- ✓ 2023-18

Mr le Maire propose les devis suivant :

- ✓ Réfection totale du plancher du grenier
  - Entreprise FRAISSE SARL pour le somme de 11 916€ HT soit 14 229.20€ TTC
- ✓ Isolation des combles perdus de la Mairie
  - Entreprise BOIS DICY pour la somme de 11 577.44€ HT soit 13 892.93€ TTC
- ✓ Isolation des combles perdus de la Bibliothèque
  - Entreprise BOIS DICY pour la somme de 1 423.98€ HT soit 1 708.78€ TTC
- ✓ Isolation intérieure des Murs
  - Entreprise BOIS DICY pour la somme de 2 822€ HT soit 3 386.40€ TTC
- ✓ Réfection des ouvrants sur le bâtiment de la mairie
  - Entreprise PROSPER pour la somme de 57 763.86€ HT soit 69 316.63€ TTC

Monsieur le Maire informe le CM que des dossiers de subvention vont être déposés au titre de la DETR, du Fond vert et du SDEY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **3) API Restauration : Signature d'un avenant suite à l'augmentation des tarifs :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché avec API RESTAURATION a été conclu en 2018, qu'une nouvelle convention a été signée pour l'année 2022 / 2023 mais qu'il convient de signer un avenant applicable au 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 août 2023, suite à l'augmentation des prix.

Le prix du repas passe donc à 2.96€ HT soit 3.12€ TTC.

Sur la période concernée, cette augmentation sera prise en charge par le budget communal et n'impactera donc pas les familles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **4) Baux environnementaux : Bail de Thibault Vivien :**

Lors de la séance de conseil Municipal du 19 octobre 2022, nous avons procédé à la répartition terres communales entre les différents demandeurs. Lors de cette séance, le conseil a exprimé le souhait de réserver 7,87 ha en vue d'échanges pour protéger certaines zones habitées vulnérables aux inondations par ruissellement et pour installer un maraicher sur la commune.

Les terres des chaumes ne sont guère favorables au maraichage car trop lourdes et sans irrigation possible. Nous avons donc demandé à Monsieur Thibault Vivien de s'engager à cesser l'exploitation d'une parcelle communale (ZS 19) située autour des anciens tennis et en compensation nous lui proposons un bail environnemental sur la parcelle (ZL3) située aux chaumes pour une surface de 3.21 ha.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **5) Acceptation du devis CERIG pour l'achat d'un ordinateur portable**

M. le Maire propose au Conseil Municipal un devis pour l'achat d'un ordinateur portable ASUS pour un montant de 2 136€ TTC incluant antivirus, applications bureautiques nécessaires, préparation et installation du poste au réseau.

La maintenance annuelle est gratuite la 1<sup>ère</sup> année et sera de 130€HT soit 156€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

~ 2 ~

## **6) Tarifs pour les interventions des pompiers pour les nids de guêpes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les pompiers sont habilités à intervenir sur des nids d'insectes. Pour cela il sera demandé aux habitants de Michery les sollicitant, une participation de 65€ pour couvrir le coût des produits utilisés au cours de l'intervention ainsi que les frais de déplacement des pompiers.

Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> Avril 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **Communications du Maire et questions diverses**

- Remplacement par ENEDIS d'un poteau électrique face au monument aux morts.
- Eclairage public : une défaillance technique a provoqué le passage en « mode forcé » 24h sur 24 des horloges gérant les horaires de variation de l'éclairage public. La programmation de tous les points lumineux de la commune est à refaire. Le remplacement des horloges est prévu pour lundi 3 avril. La vérification de logiciels de gestion des éclairages va également être lancée.
- Ecole : un audit piloté par l'Inspection Académique vient d'avoir lieu. Plusieurs réunions thématiques se sont déroulées avec les enseignants, personnels, parents d'élèves et mairie. Le rapport sera remis vendredi 7 avril.
- Gaz De France a réalisé 5 sondages Impasse Paulard, afin de vérifier le respect des normes de profondeur d'installation des canalisations souterraines. Aucun défaut n'a été relevé.
- Secrétariat de mairie : la remplaçante de Delphine MAYEUX est en cours de nomination. Son arrivée est envisagée pour début mai. Par ailleurs, des travaux de réaménagement vont avoir lieu dans le bureau afin de l'agrandir légèrement en déplaçant les toilettes.
- Chiffres de la délinquance à Michery : la gendarmerie nous a présenté les chiffres de l'année 2022. Notre commune se situe dans la moyenne. Un point préoccupant : l'augmentation du nombre de violences intrafamiliales (passé de 1 à 4). L'opération « Participation citoyenne » va être relancée, en lien avec les communes avoisinantes.
- Déontologie : les mairies ont obligation de désigner un (e) référent (e) déontologue. Ce dernier est chargé d'apporter aux élus locaux tout conseil utile au respect des principes déontologiques dans l'exercice de leur mandat. Il a donc un rôle de prévention. La recherche va être lancée.
- Ferme Chalembert : consultations et demandes de devis en cours pour installation d'une réserve d'eau dans le cadre de la prévention incendie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h50.

G. MICHAUT

B. GUERET

M. RABATE NANNI

C. HERNANDEZ

J-P. MICHAUT

A.LUSIGNY

A. LE ROY

D LALIGANT

I. ROGIER

F. NOLET qui a donné pouvoir à D. Laligant

M. HERVE BARRE qui a donné pouvoir à JP Michaut

P. SIMARD qui a donné pouvoir à B. Guéret

C. BOULOGNE qui a donné pouvoir à I. Rogier

M. PROTAT qui a donné pouvoir à A. Lusigny

M BOUCHER qui a donné pouvoir à C. Hernandez